



La charte des déplacements à vélo

“ J’applique le Code de la route en toutes circonstances.

Je porte toujours un casque.

J’utilise un vélo équipé réglementairement, et en parfait état mécanique.

Je suis correctement assuré.

J’adapte mon comportement aux conditions de circulation.

Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.

Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.

Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.

Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route.

Je connais la procédure d’appel des secours en cas d’accident.

Je respecte la nature et son environnement.

Je respecte les autres usagers de la route. ”

En pratique :

Le cyclotouriste assure sa propre sécurité comme il l’entend à condition de respecter les règlements en vigueur ainsi que les exigences de la circulation. Il ne doit pas mettre en péril la sécurité des autres usagers de la route.

- Appliquer le Code de la route :
voir fiche “ Extraits du Code de la route ” (Réf. reg-A0005-00-U) page 51.
- Savoir maîtriser sa bicyclette :
voir fiche “ La maîtrise du vélo ” (Réf. sec-A0012-00-U) page 19.
- Rouler avec une bicyclette équipée réglementairement et en parfait état de fonctionnement (freins, pneumatiques, éclairage et signalisation) :
voir fiche “ L’équipement règlementaire du vélo ” (Réf. reg-A0001-00-U) page 11.
- Contrôler sa vitesse. Par temps pluvieux l’efficacité des freins diminue.
- En cas de circulation dans les couloirs de bus, observer la signalisation.
- Attention à l’ouverture des portes de voiture coté chaussée.
- Respecter la signalisation lumineuse et les panneaux de signalisation.
- Ne pas rouler sur les autoroutes, les voies et les tunnels réservés uniquement à la circulation des automobiles.
- Bien signaler ses changements de direction en tendant le bras.
- Ne pas faire de slalom entre les files de voitures.
- Attention au déséquilibre causé par l’appel d’air provoqué par les dépassements de caravanes et de poids lourds.
- Rouler sur la partie droite de la chaussée sauf avant de tourner à gauche.
- Avant d’effectuer une modification de votre trajectoire, (changement de direction ou éviter une imperfection de la chaussée), assurez-vous de pouvoir l’exécuter sans risque pour votre sécurité et celle des autres.
- Rouler en simple file à la tombée du jour, lorsque les conditions atmosphériques l’exigent et à l’approche d’un véhicule ayant manifesté son intention de doubler.
- Ne pas rouler à plus de deux de front.
- Aborder et rouler avec prudence sur les trajets.
- Les pavés et les bandes de signalisation horizontales sont glissants par temps humide.
- Utiliser l’écarteur de danger, il “ éloigne ” le véhicule qui dépasse.
- Augmenter sa signalisation en utilisant de jour des produits fluorescents et de nuit des produits réfléchissants.
- Rouler sur les pistes cyclables et les bandes cyclables lorsqu’elles existent.

